Conditions générales de vente

Version du 24/11/2026

1. Objet et acceptation

Les présentes conditions générales de vente (« CGV ») régissent la vente en ligne, sur orthosuivi.com, de licences du logiciel OrthoSuivi et du renouvellement de ses mises à jour, par Airgol (voir les mentions légales), à des orthophonistes et autres professionnels, pour leur activité professionnelle (le « Client »), ce que le Client déclare en cochant la case prévue lors de la commande. Elles comprennent la licence d'utilisation du logiciel (article 5) et, en annexe 2, les conditions de sous-traitance des données confiées au service de séquestre.

Le Client les accepte en cochant la case prévue avant le paiement, et de nouveau avant d'activer le logiciel sur un ordinateur (licences offertes comprises). Les CGV applicables sont celles en vigueur le jour de la commande ; leur version est enregistrée avec la commande et avec chaque activation. Chaque version reste consultable sur le site et téléchargeable en PDF.

2. Le logiciel

OrthoSuivi est un logiciel de gestion des dossiers patients des orthophonistes (fiches patients, bilans, ordonnances, suivis et séances, matériel, transcription vocale). Les dossiers sont enregistrés et chiffrés sur l'ordinateur du Client ; la transcription vocale est faite sur l'ordinateur. OrthoSuivi n'est pas un dispositif médical : il n'établit ni diagnostic ni décision thérapeutique.

Configuration requise : Windows 10 ou 11 (64 bits), macOS 11 ou plus récent (puce Apple ou Intel), ou Linux 64 bits (paquet .deb ou AppImage). Une connexion Internet est nécessaire pour activer la licence, puis au moins une fois tous les 30 jours pour la vérifier (voir l'article 8).

3. Prix et paiement

Licence OrthoSuivi pour deux ordinateurs, avec un an de mises à jour : **139 € TTC** (115,83 € HT et 23,17 € de TVA à 20 %) ; prix de lancement de **99 € TTC** (82,50 € HT et 16,50 € de TVA à 20 %) pour toute commande passée jusqu'au 31 décembre 2026 inclus (heure de Paris). Renouvellement des mises à jour pour un an : **49 € TTC** (40,83 € HT et 8,17 € de TVA). Le prix applicable est celui affiché au moment de la commande.

Le paiement est immédiat et se fait sur la page de paiement sécurisée de notre prestataire Stripe (carte bancaire, Apple Pay, Google Pay ou Link). Airgol n'a jamais connaissance des données de carte. La facture est envoyée par e-mail et reste disponible dans l'espace client.

Le prix est payable comptant, à la commande ; aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé. Tout retard de paiement entraînerait de plein droit des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal et, pour un Client professionnel, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement (articles L. 441-10 et D. 441-5 du Code de commerce).

4. Commande et livraison

La commande se fait en français, depuis le site, en quatre étapes : (1) création du compte ou connexion ; (2) déclaration d'un achat pour l'activité professionnelle, acceptation des CGV et de la politique de confidentialité, demande d'accès immédiat au logiciel ; (3) page de paiement sécurisée de Stripe, qui récapitule la commande et son prix : le Client peut y vérifier sa commande, corriger ses informations ou revenir au site avant de cliquer sur « Payer » ; (4) confirmation. Le renouvellement se commande de la même façon depuis l'espace client.

Dès le paiement confirmé, le numéro de licence est affiché et envoyé par e-mail, avec les présentes CGV en PDF, et le logiciel peut être téléchargé depuis l'espace client ; un renouvellement prend effet dès le paiement confirmé.

Airgol archive chaque commande avec la version des CGV acceptée. Les factures restent disponibles dans l'espace client, chaque version des CGV reste consultable et téléchargeable en PDF sur le site, et une copie de la commande peut être obtenue sur demande.

5. Licence d'utilisation

Airgol concède au Client, pour une durée illimitée, un droit personnel et non exclusif d'utiliser OrthoSuivi pour son activité professionnelle, sur deux ordinateurs au plus en même temps. Chaque ordinateur est activé avec le numéro de licence et le mot de passe du compte ; un ordinateur peut être retiré depuis l'espace client pour en activer un autre, et un ordinateur qui ne s'est pas manifesté depuis 60 jours libère sa place.

Sauf accord écrit d'Airgol, le Client ne peut ni céder, ni louer, ni prêter, ni sous-licencier le logiciel ou son numéro de licence. Il ne peut ni le modifier, ni le décompiler ou le désassembler, sauf dans les cas et limites prévus par l'article L. 122-6-1 du Code de la propriété intellectuelle. Le logiciel reste la propriété d'Airgol ; seul le droit d'utilisation est vendu.

Le logiciel intègre des composants de tiers, régis par leurs propres licences (listées dans Réglages › Logiciels tiers). Les composants Microsoft fournis avec la version Windows restent la propriété de Microsoft et ne peuvent être ni extraits, ni rétro-conçus, ni utilisés séparément du logiciel.

6. Mises à jour

Les mises à jour (corrections et nouvelles versions) publiées pendant un an après l'achat sont comprises. Le renouvellement ajoute un an après la date de fin en cours si elle n'est pas passée, sinon à partir du jour du renouvellement. Le logiciel propose lui-même les versions couvertes par la licence.

À la fin des mises à jour, le Client garde le droit d'utiliser les versions publiées pendant la période couverte. Une version publiée après cette période n'ouvre pas les dossiers : elle propose d'installer la dernière version couverte, ou de renouveler les mises à jour.

7. Les données du Client

Les dossiers patients sont enregistrés sur l'ordinateur du Client, chiffrés par une clé protégée par son mot de passe. Airgol ne reçoit jamais ces dossiers. Le Client reste seul responsable du traitement des données de ses patients et de la sécurité de ses ordinateurs.

Le Client conserve son mot de passe et les 24 mots de secours remis à l'installation. Il effectue des sauvegardes régulières, sur un support séparé de l'ordinateur ; le logiciel les automatise et le rappelle. Sans mot de passe ni mots de secours ni séquestre, les dossiers sont définitivement illisibles, y compris pour Airgol.

Pour aider le Client qui oublierait son mot de passe, la clé du coffre de chaque ordinateur est déposée, chiffrée, sur les serveurs d'Airgol en France (le « séquestre »). Elle n'est rendue qu'à un ordinateur activé du Client, après le choix d'un nouveau mot de passe depuis le site, et un e-mail d'alerte permet de bloquer cette récupération. Les conditions de ce service figurent en annexe 2.

8. Services en ligne

Le site, l'activation et la vérification des licences, le séquestre et les téléchargements sont fournis avec soin, sans garantie de disponibilité permanente (maintenance, incidents). Hors connexion, le logiciel fonctionne normalement 60 jours après sa dernière vérification ; au-delà, il passe en lecture seule (les dossiers restent consultables) jusqu'à la vérification suivante. Ce délai ne s'applique pas tant que le serveur d'Airgol est indisponible alors que la connexion Internet fonctionne : le logiciel reste alors utilisable.

9. Retrait de la licence

La licence est retirée en cas de remboursement (rétractation, annulation du paiement), de paiement contesté ou d'utilisation contraire à l'article 5. Le Client peut aussi résilier sa licence à tout moment, depuis son espace client (zone sensible, avec son mot de passe) ou par le formulaire de contact ; elle est alors retirée, sans remboursement en dehors du droit de rétractation. Supprimer son compte résilie toutes ses licences. Le logiciel passe en lecture seule : les dossiers restent consultables, mais ne peuvent plus être modifiés. Les clés en séquestre sont supprimées comme prévu à l'annexe 2.

10. Droit de rétractation

Le Client qui en bénéficie (consommateur, ou professionnel employant cinq salariés au plus lorsque l'achat n'entre pas dans le champ de son activité principale, article L. 221-3 du Code de la consommation) dispose de 14 jours à compter de l'achat pour se rétracter, sans avoir à se justifier.

En cochant la case prévue avant le paiement, le Client demande l'accès immédiat au logiciel et reconnaît perdre son droit de rétractation dès que la licence est activée sur un ordinateur (article L. 221-28, 13° du Code de la consommation). Pour un renouvellement, ce droit est perdu dès l'installation d'une version couverte par ce renouvellement.

Pour se rétracter, le Client nous adresse, avant la fin du délai, une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple le formulaire de l'annexe 1) par le formulaire de contact ou à contact@airgol.fr. Le remboursement est fait dans les 14 jours, par le même moyen de paiement ; la licence est retirée (article 9).

11. Garanties

Airgol corrige les défauts de fonctionnement signalés par des mises à jour, dans les meilleurs délais. Le Client qui en bénéficie dispose en outre de la garantie légale de conformité des contenus numériques (articles L. 224-25-12 et suivants du Code de la consommation). Le logiciel est fourni pour l'usage décrit à l'article 2, sans autre garantie.

12. Responsabilité

Dans les limites permises par la loi, Airgol n'est pas responsable des dommages indirects (perte d'activité, de chiffre d'affaires, d'image), ni de la perte de données due à l'absence de sauvegarde, à la perte du mot de passe et des mots de secours, ou à une défaillance de l'ordinateur du Client. Sa responsabilité totale, tous dommages confondus, est limitée au prix payé par le Client pour la commande à l'origine du dommage (licence ou renouvellement des mises à jour). Ces limites ne s'appliquent ni en cas de faute lourde ou intentionnelle, ni à l'égard d'un consommateur.

13. Données personnelles

Les données du compte du Client sont traitées comme décrit dans la politique de confidentialité. Pour le séquestre, Airgol agit en tant que sous-traitant du Client, dans les conditions de l'annexe 2.

14. Modification des CGV

Airgol peut modifier les CGV. Les nouvelles conditions s'appliquent aux commandes passées après leur mise en ligne ; une modification de l'annexe 2 est annoncée par e-mail au moins 30 jours à l'avance.

15. Droit applicable et litiges

Les CGV sont soumises au droit français. En cas de difficulté, le Client nous écrit d'abord pour chercher une solution amiable. À défaut, entre professionnels, le litige est porté devant le tribunal de commerce de Meaux ; un consommateur peut saisir la juridiction prévue par la loi.

Annexe 1 : formulaire de rétractation

À compléter et renvoyer seulement pour vous rétracter (article 10).

À l'attention d'AIRGOL, 26 rue Eugène Varlin, 77410 Claye-Souilly, contact@airgol.fr :
Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la vente du contenu numérique ci-dessous :
Licence OrthoSuivi / renouvellement des mises à jour (rayer la mention inutile), numéro de licence : …
Commandé le : …
Nom : …
Adresse e-mail du compte : …
Date : …

Annexe 2 : séquestre des clés, conditions de sous-traitance

La présente annexe constitue le contrat prévu à l'article 28 du règlement (UE) 2016/679 (« RGPD ») entre le Client, responsable du traitement des données de ses patients, et Airgol, sous-traitant pour le service de séquestre.

Objet, nature et finalité

Conserver la clé du coffre de chaque ordinateur activé du Client, afin de la lui rendre s'il oublie son mot de passe. Airgol ne reçoit jamais les dossiers patients, qui restent sur les ordinateurs du Client : la clé seule ne donne accès à aucune donnée. Le traitement consiste à recevoir la clé, la conserver chiffrée et la rendre.

Données et personnes concernées

La clé maîtresse du coffre (32 octets), rattachée au numéro de licence et à l'identifiant aléatoire de l'ordinateur. Associée aux fichiers du coffre, elle permettrait de lire les données des patients du Client, dont des données de santé.

Durée

Pendant toute la durée du contrat, la clé est conservée, y compris après le retrait d'un ordinateur, pour permettre un dépannage. À la fin du contrat (licence retirée ou résiliée, article 9), les clés du Client sont supprimées au plus tard 30 jours après, délai qui permet de rétablir une licence retirée par erreur ; les sauvegardes de la base, conservées 30 jours, n'en contiennent plus de copie 30 jours plus tard. Le Client détenant déjà ces clés sur ses ordinateurs, aucune restitution n'est nécessaire : la suppression est le sort des données prévu à l'article 28.3.g du RGPD.

Obligations d'Airgol

- Traiter la clé uniquement pour la finalité ci-dessus, selon les instructions du Client que constituent les présentes CGV, et l'informer si une instruction lui paraît contraire à la réglementation.
- Garantir la confidentialité : seules les personnes habilitées d'Airgol, tenues au secret, administrent le service.
- Sécurité : clé chiffrée (XChaCha20-Poly1305) par une clé du serveur conservée hors de la base de données et de ses sauvegardes ; échanges chiffrés (HTTPS) ; la clé n'est rendue qu'à un ordinateur activé du Client, après le choix d'un nouveau mot de passe sur le site et sur présentation d'un secret propre à cet ordinateur, qui n'est jamais inclus dans les sauvegardes ; e-mail d'alerte avec un lien de blocage.
- Sous-traitants ultérieurs : l'hébergeur du serveur en France, OVH SAS (Roubaix). Tout changement est annoncé par e-mail au moins 30 jours à l'avance ; le Client peut s'y opposer en mettant fin au service de séquestre.
- Aider le Client, dans la mesure du possible, à répondre aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées et à réaliser une analyse d'impact.
- Notifier au Client toute violation de données touchant le séquestre dans les meilleurs délais, et au plus tard 48 heures après en avoir pris connaissance, avec les informations utiles à sa propre notification.
- À la fin du contrat, supprimer les clés dans les conditions et délais ci-dessus.
- Mettre à sa disposition les informations nécessaires pour démontrer le respect de ces obligations, et permettre des audits raisonnables, sur demande écrite et avec un préavis de 30 jours.

Obligations du Client

Informer ses patients de ce traitement, garder secret son mot de passe et ses mots de secours, et signaler sans délai tout e-mail d'alerte qui ne résulte pas de sa propre demande.